

## COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 11 MARS 2022

Le vendredi onze mars deux mille vingt deux à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale.**

**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	36 +20	56
Quorum		52
Total des voix (P64 +R36)		100
Majorité absolue		51

### ETAIENT PRESENTS :

21 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

<b>Mme.</b>	<b>Marie-Laurence ANZALONE</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
<b>MM.</b>	<b>Jean-Marc BALDI</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	<b>Romain BUCHAUT</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	<b>Roland CARLIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	<b>Serge CURNIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	<b>Benoit DUFAY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	<b>David FOURNIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	<b>Philippe GINOUX</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	<b>Fabrice MARTINEZ TOCABENS</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	<b>Juan MORENO</b> , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	<b>Gérard PAUL</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	<b>Jean-Luc PERIN</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	<b>Yves PICARDA</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
<b>Mme</b>	<b>Isabelle PORTEFAIX</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
<b>MM.</b>	<b>François PREVOST</b> , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	<b>Jean-Louis ROBERT</b> , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	<b>Patrick ROUILLES</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
<b>Mme.</b>	<b>Joanne TEXTORIS</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
<b>MM.</b>	<b>Jean-Michel TRON</b> , délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	<b>Pierre-Yves VADOT</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	<b>Yves WIGT</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

7 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

<b>Mmes.</b>	<b>Bénédicte AUZANOT</b> , déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	<b>Hélène GENTE-CEAGLIO</b> , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
	<b>Elisabeth JACQUES</b> , déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
	<b>Laurence LEFEVRE</b> , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse
	<b>Marion MAGNAN</b> , déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
<b>M.</b>	<b>Christian MOUNIER</b> , délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
<b>Mme.</b>	<b>Noëlle TRINQUIER</b> , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

8 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mmes.** **Lucien GALLAND**, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
**Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
**Sabrina LAMBERT**, déléguée de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Jean-Pierre PAPPALARDO**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
**Régis ROUMIEU**, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
**Jean-Christophe SIMON**, délégué du Poët, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
**Thomas ARCAMONE**, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- M.** **Jacky GERARD**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
- Mme.** **Bénédicte MARTIN**, déléguée du Conseil Régional Sud PACA par Bénédicte AUZANOT
- MM.** **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Marion MAGNAN  
**Yves VIDAL**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Elisabeth JACQUES

16 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Guy ALBRAND**, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Serge CURNIER  
**Jean-Michel ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
- Mme.** **Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Jean-Luc PERIN
- MM.** **Félix BOREL**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par David FOURNIER  
**Yvan BOURELLY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ TOCABENS
- Mme.** **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
- MM.** **Claude CHEILAN**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Gérard PAUL  
**Christian CHIAPPELLA**, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST  
**Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Jean-Michel TRON
- Mme.** **Sylvie GREGOIRE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
- M.** **René JAUFFRET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Yves PICARDA
- Mmes.** **Geneviève JEAN**, déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon par Pierre-Yves VADOT  
**Dominique LIBES**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Benoit DUFAY
- MM.** **Alain ROUX**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Marie-Laurence ANZALONE  
**Robert TCHOBDRENOVITCH**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme.** **Nathalie VANNI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- M.** **Bernard ALAMELLE**, délégué suppléant de Pertuis
- Mmes.** **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD  
**Frédérique COUTAZ**, SMAVD
- MM.** **Christian DODDOLI**, SMAVD  
**Roland GIRAUD**, Commune de Villeneuve  
**Julien GOBERT**, SMAVD  
**Olivier NALBONE**, Région Sud  
**Christian PAPUT**, délégué suppléant de Tallard  
**Philippe PICON**, SMAVD

Délibération n° 2022-17  
Formation générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 11 MARS 2022

### *Avancement de la démarche de contrat de rivière Durance (2023-2029) et validation de l'avant-projet*

Le SMAVD s'est engagé depuis un an et demi dans la préparation d'un second contrat de rivière Durance dont la signature est prévue en 2023.

Le bilan du précédent contrat de rivière achevé en 2016 a permis d'identifier des efforts à poursuivre sur la Durance, sur les sujets de la prévention des inondations, de la restauration morphologique et de la préservation de la biodiversité principalement. Les premiers échanges avec les acteurs du territoire, ont également permis de souligner l'émergence de nouveaux enjeux, autour de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et de l'émergence d'une demande sociétale forte d'accès aux milieux duranciens.

L'élargissement du périmètre du futur contrat de rivière à des cours d'eau affluents, a également été proposé.

Ces propositions (poursuite des efforts engagés sur la Durance, élargissement des enjeux, ouverture aux affluents sur les lesquels les acteurs souhaitent intégrer la démarche), ont été formalisées dans une lettre d'intention transmise au comité d'agrément de bassin en avril 2021 et ont reçu un accueil très favorable.

Le Comité de Rivière Durance, réactivé en mai 2021, a permis d'engager un travail collectif pour formaliser des orientations stratégiques de ce second contrat.

Ce travail se concrétise aujourd'hui dans un document d'avant-projet, qui présente les grandes lignes directrices du prochain contrat :

1. La gestion et restauration morphologique de la Durance et des affluents concernés
2. La préservation et la reconquête de la biodiversité du territoire durancien et des affluents concernés
3. La protection des personnes et les biens contre les crues, en lien avec la démarche de Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI complet).
4. La préservation de la ressource en eau et mise en œuvre une gestion intégrée de ses usages
5. La valorisation et le partage de l'espace rivière entre les activités
6. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du contrat de rivière

Il propose également une première estimation de l'enveloppe financière globale du projet de l'ordre de 87 millions d'euros sur 6 ans répartis en deux périodes de travail. Une première période 2023-2026 à l'issue de laquelle un bilan à mi-parcours sera dressé avant de se réengager sur une seconde période de programmation pour 2026-2029.

Ce document constituera la base de travail pour construire le programme des actions à venir pour la période 2023-2029.

Le Comité de Rivière s'est réuni le mardi 22 février 2022 pour échanger sur ce document et en valider les orientations stratégiques. Un bref compte-rendu de cette séance sera fait en Bureau syndical.

Ce document sera ensuite porté à connaissance des MISEN pour avis, ainsi qu'au Comité d'Agrément du Comité de Bassin, étape indispensable avant de préparer le dossier définitif de Contrat de Rivière. Le Comité d'Agrément du Comité de Bassin se réunira le 3 juin 2022 et le dossier d'avant-projet doit lui être transmis 3 mois avant.

L'année 2022 sera consacrée à la rédaction du dossier définitif, composé des fiches actions précisant leurs calendriers et plans de financements prévisionnels. De nombreux temps de travail seront donc organisés tout au long de l'année avec nos partenaires techniques et financiers. Le Comité de Rivière sera réuni pour valider l'avancement du projet et le dossier définitif prévu pour le printemps 2023.

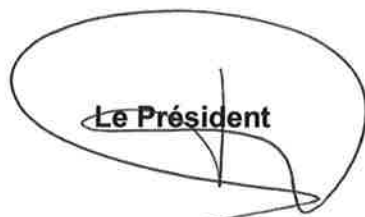
Par ailleurs, la demande de mise à jour de l'arrêté préfectoral de composition du Comité de Rivière est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Dès la publication de cet arrêté préfectoral, les collectivités représentées dans le Comité de Rivière devront redésigner officiellement leurs représentants.

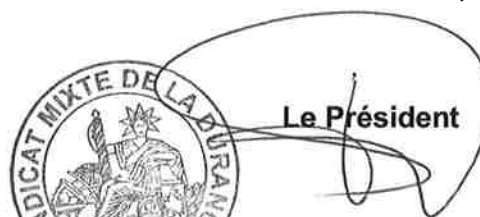
Le Comité syndical est appelé à prendre connaissance de ces informations et appelé à délibérer sur le dossier d'avant-projet du Contrat de Rivière.

***Le Comité Syndical,***  
***Après en avoir délibéré,***  
***A l'unanimité***

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet du contrat de rivière tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à le mettre en œuvre et à signer tout acte dans ce cadre.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 18 MARS 2022**

  
**Le Président**  
**Yves WIGT**

  
**Le Président**  
**Yves WIGT**

